



Compte rendu de l'Assemblée

Générale

du 19 janvier 2025

L'assemblée générale ordinaire annuelle s'est tenue, sur convocation du bureau le dimanche 19 janvier 2025 à 10 heures à la base nautique « Ivory » de Cherbourg. 48 adhérents, sont présents, ou représentés, le quorum (30%) est atteint, et l'assemblée générale peut se tenir normalement.

La séance, est présidée par Stéphane Ponhot président de l'association, Michel Le Boyer étant secrétaire de séance.

Stéphane Ponhot remercie Olivier Travert pour le prêt de la salle. Il remercie également de leur présence, Mme Jozeau-Marigné Adjoint au Maire, en charge des ports de plaisance, Antoine Levavasseur Directeur des ports de plaisance. Il remercie également tous les fidèles de l'association qui marquent par leur présence leur attachement à celle-ci.

Ensuite, Michel Le Boyer fait lecture du procès-verbal de l'assemblée générale précédente du 14 janvier 2024 ».

Ce procès-verbal, est soumis à l'approbation des membres présents, il est adopté à l'unanimité.

Stéphane Ponhot présente le rapport moral de l'année 2024 :

But de l'association :

-Représenter les usagers auprès de la municipalité et de la direction du port et à ce titre, depuis cette année, nous sommes membres du conseil d'Exploitation Portuaire de la Régie des Ports de Plaisance de Cherbourg en Cotentin.

- Promouvoir et défendre les intérêts communs des usagers. Participer à des manifestations ayant un lien direct ou indirect avec la plaisance.

-Informer les adhérents des projets et des évolutions du port,

Les Adhérents : Nous comptons 104 adhérents, on enregistre avec plaisir 24 nouveaux adhérents, mais 32, n'ont pas renouvelé, nous allons faire une relance auprès d'eux, en ce début d'année.

Nous prévoyons une campagne dans les médias et des flyers de l'AUPC sont disponibles au bureau du port. L'adhésion est de la responsabilité de tous.

Le Bureau : L'effectif actuel du bureau est de 8 personnes, Gérald Goubert nous a rejoint en 2024 et Christian Langlet a souhaité lui, le quitter. Merci à tous les deux. Nous avons tenu nos 9 réunions mensuelles.

Les permanences du samedi matin : de 10h à midi. N'hésitez pas à frapper à notre porte pour nous alerter, pour vous informer, pour vous accompagner et pour vous représenter au sein de la direction du Port.

Le prêt de matériel: Nous disposons de 2 bers voiliers et de 2 bers moteurs. Nos bers sont stockés sur la zone remorque, avec l'accord du Directeur du Port.

Nous avons acheté un ber EV80 en 2024

Et toujours : 2 pompes de vidange moteur, 2 tensiomètres, 1 extracteur d'hélice et 1 polisseuse.

Subvention : En 2024, nous avons bénéficié de notre 1ère subvention auprès de la Mairie. Une nouvelle demande a été réalisée, pour cette année. Cela nous permet entre autres d'obtenir du matériel de communication

LA VIE DU PORT Année 2024 Première année de la nouvelle concession avec 4 séances du conseil d'exploitation de la régie des ports de plaisance de la rade, cela donne lieu à la présentation des investissements et des travaux de maintenances.

En décembre nous avons participé au Groupe de travail Eco-gestes sur les ports de plaisance de Cherbourg . L'action a débuté en juin 2024 sur le port et nous avions été sollicité par l'organisme et interrogé sur les bonnes pratiques de nos adhérents. Nous y étions avec 35 autres participants. Il s'agit maintenant de sensibiliser sur une démarche approuvée par l'ensemble des participants : Usage de produits biodégradables – Tri sélectif - Récupération des polluants dans les fonds par tissus absorbants – Limitation de l'usage de l'eau et de l'électricité sur les pontons.

Le 13/12/24 Réunion du CLUPP : nous sommes satisfaits du maintien de cette réunion annuelle, en effet la nouvelle gouvernance ne l'impose pas . Ce rendez-vous nous paraît opportun vis-à-vis de la nécessaire relation avec les résidents. A noter que lors des échanges avec la direction du Port, pas un participant n'a abordé la hausse des tarifs 2025.

Mise en route définitive le 20/12/24 du nouveau transformateur électrique sur le port.

En décembre 2024 suite au Conseil Portuaire de Port Normandie et la validation en Conseil Municipal l'évolution des tarifs 2025 c'est: - Abonnements annuels : +3,9% , ainsi que pour l'ensemble des prestations. Nous apprécions qu'il n'y est pas eu de continuité dans la volonté de taxer les bateaux plus petits. Malgré tout, nous rappelons que sur 3 années, les tarifs ont évolué au total de 20% pour les bateaux de moins de 11m et de 17% pour les autres.

DRHEAM CUP 2024 du 11/07 15/07

Nous étions présents sur le village pendant toute la durée de la manifestation grâce à la mise à disposition d'un chalet par les organisateurs que je remercie, ainsi Mr Claude Giffard adhérent qui est venu renforcer le bureau sur le village. Nombreux échanges avec les professionnels de la plaisance et le Yacht Club, nous devons les rencontrer pour fidéliser leurs adhésions et les faire apparaître sur notre site internet comme partenaires. Rencontre également avec du personnel du Cross Jobourg avec lequel nous vous proposerons prochainement une visite suivie d'un déjeuner pour environs 30 personnes.

Forum des Associations : nous étions présents début Septembre 2024 à la cité de la mer pour notre deuxième participation, les échanges furent riches et amicaux.

-La presse locale s'est régulièrement faite l'écho de la vie de notre association.

Au cœur de notre action, le dialogue constructif avec les autorités municipales et portuaires s'est poursuivi principalement lors des conseils portuaires, mais aussi lors d'entretiens informels dont nous vous avons rendu comptes sur notre site internet (en plus des 4 réunions du Conseil d'Exploitation) . Par ailleurs, nous avons demandé des rencontres pour traiter en direct des spécificités des résidents du port et de l'AUPC, 3 réunions sont prévues en 2025. La première ayant lieu en mars, on vous sollicite pour que l'association porte vos attentes.

Je vous invite également à vous inscrire si ce n'est déjà fait à notre Newsletter sur le site AUPC crée par Pierre Philippe Joubert.

LA VIE DU PORT Année 2025

Passeport Escale 2025 : Les prix de la carte sont reconduits : 25€ pour bateaux de moins de 9m ; 50€ pour les plus de 9m. Dans le cadre de la Rolex Fastnet Race, les plaisanciers libérant leur place du 18 juillet au 4 août pourront bénéficier de 18 nuitées supplémentaires, utilisables à compter du 18/07/25.

Événements nautiques : Une confirmation : les dispositions prises en 2023 seront reconduites : gratuité dans les ports voisins, mise à terre gratuite sur aire technique.

ROLEX Fasnet Race du 24 Juillet au 01 Aout 2025 nous serons présent sur le village. En Septembre Forum des Associations. (N'hésitez pas à vous manifester et à vous inscrire pour participer avec nous à ces événements).

Nos demandes et attentes

- Demande de précisions sur l'usage des badges et application portable ainsi que les conditions d'ouvertures des portes : A cette demande, Antoine Levavasseur précise que tout n'est pas finalisé, mais les résidents devraient disposer d'un badge matérialisé et d'un badge sur téléphone, et que les portes resteraient ouvertes durant des activités spécifiques(régates, compétitions, manifestations nautiques...)

-Demande de mise en place d'un stationnement sécurisé avec râteliers pour 2 roues à l'entrée des pontons : Il nous est précisé qu'effectivement, il manquait des arceaux et que par ailleurs, une étude est en cours et il peut-être envisagé un abri à la manière de celui qui existe à la gare.

- Demande d'aménager un parking « absences longue durée » durant événements nautiques (besoins de libérer des places et durant la saison d'été). On nous précise que cela s'inscrit dans la réflexion plus générale du stationnement à l'échelle de l'agglomération.

- Demande concernant l'accès aux pontons et catways pour les personnes à mobilité réduite PMR : le directeur précise qu'une place est aujourd'hui réalisée et 2 autres seront réalisées.

La gendarmerie maritime est venue au local pour se présenter et échanger. L'objectif est d'instaurer un dialogue avec les plaisanciers et les responsables du port et aussi de mieux suivre les événements qui peuvent se produire sur les bateaux (Vols, dégradation). Venez nous les signaler, nous pouvons être intermédiaires.

Il est alors procédé à l'approbation du rapport moral : Unanimité

Présentation du rapport financier de l'année 2024

Le bilan est de 2844 € de recettes, 2989 € de dépenses, et un solde négatif de trésorerie de 145 euros.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité et quitus est donné au trésorier pour sa gestion.

Le trésorier présente un prévisionnel de 3200€ pour l'année 2025, ce prévisionnel a été approuvé par l'AG.

Renouvellement du tiers sortant :

Christian Langlet quittant le bureau, nous le remercions de son engagement durant plusieurs années et Gérald Goubert qui nous a rejoint en milieu d'année se présente au bureau.

Sont soumis à élection : Jacques Jeanne, Laurent Cherel et Gérald Goubert : **Tous sont élus à l'unanimité.**

Intervention de la Direction des ports :

Mme Jozeau-Margné ainsi que Mr Levavasseur ont présenté les grands axes de la nouvelle gouvernance des Ports de plaisances de Cherbourg en Cotentin.

Le Règlement Intérieur a été modifié sur différents points :

- Modifications des horaires d'ouvertures du bureau du Port en basse saison.
- Interdiction de travaux ds soudage et meulage sur l'eau.
- Conformité des matériaux pour l'amarrage.
- Attestation d'assurance transmise avant toute manutention .
- Présence d'un seul véhicule par bateau sur la zone technique.

Réalisés 2024 -Mise en place de la convention collective des personnels des ports de plaisance.
-Autonomie électrique du port, avec la mise en place d'un transformateur. -Réalisation des portillons pour contrôle d'accès. - Amélioration du réseau fibre- 21 échelles de sécurité mises en place.

Investissements 2025: -Réalisation du ponton de service (cuves et pompes à carburants, cuves eaux noires et grises) - Mise en place d'une potence électrique de capacité 3,5 tonnes sur un ponton d'armement. -Poursuite de la mise en place d'échelles de sécurité, une intervention ayant porté sur la répartition de ces échelles, une analyse va être menée pour que cela soit fait au plus efficace.

Débat et questions diverses :

-Problème d'affaissement des quais, en particulier Artimon : Le directeur précise que l'on peut envisager une responsabilité partagée entre Ports Normands et l'agglomération, mais le coût est élevé, car il s'agit d'un problème de conception d'origine. Et il rappelle que la capacité d'investissement de Chantereine est de 500 000€ par an.

-Portillons du port : Après dépôt de bilan de l'entreprise chargée de la réalisation, le repreneur assurera la mise en place en mars et une mise en fonctionnement en mai et juin.

-Sanitaires du port de commerce, une solution est envisageable avec la chambre de commerce.

-Les tempêtes récentes ont fortement mis à contribution les personnels du port, qui sont intervenus dans des conditions parfois difficiles, comme par exemple au port des Flamands, du fait de rupture de chaînes.

-Foulées de la Presse de la Manche : Le port a été totalement isolé durant les foulées. Cet isolement est lié directement à la destruction du palais des sports. Ceci ne doit pas se reproduire, une vigilance sera de rigueur lors des manifestations impactant le port.

Madame Muriel Jozeau-Marigné, clôture notre AG en formulant ses vœux, et en soulignant la bonne coopération avec l'association.

La réunion s'est terminée à 12 heures.